

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1667-66-2018

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 26 mars 2018, le conseil a adopté le *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513.*

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 12 avril 2018 pour ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est disponible à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 2 mai 2018,

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

